

RÉPONSE – M 380 A – 22.12

Réponse du Conseil administratif à la motion M 380 – 18.12

déposée par Messieurs Fabrice AMBERT, Johan MARTENS, André SOTOMAYOR, Jean-Pierre TOMBOLA et Rexhai XHELADINI, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

RÉFÉRENT CULTUREL DANS MON QUARTIER POUR UNE INTÉGRATION INCLUSIVE À VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à :

- 1 mener une réflexion sur la faisabilité du projet pilote « Référents culturels dans mon quartier » ;
- 2 prendre langue avec le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), afin d'examiner les possibilités de financement du projet pilote « Référents culturels dans mon quartier » ;
- 3 prendre langue avec d'autres institutions ou fondations susceptibles de financer le projet pilote « Référents culturels dans mon quartier » ;
- 4 informer la commission sociale, jeunesse et petite enfance des résultats de la démarche.

Le principe proposé par la motion est intéressant, mais sa mise en œuvre s'est révélée toutefois complexe.

Plusieurs séances de travail ont été organisées entre le Bureau d'intégration des étrangers (BIE) du Canton de Genève et le Service de la cohésion sociale de la Ville de Vernier (SCS) afin de creuser les différentes modalités opérationnelles possibles et vérifier la faisabilité du projet, sans que nous puissions trouver une réponse immédiate pour l'application de cette motion.

Dès lors, la mesure a certes été depuis incorporée au plan d'action intégration du SCS, comme davantage une action souhaitable, mais de degré d'urgence moindre ; le contexte ne s'est depuis pas encore révélé favorable à des avancées sur sa potentielle mise en œuvre (peu de disponibilités en matière de temps de travail, pas d'opportunités de collaboration avec le réseau à saisir).

Nous restons néanmoins vigilants sur les possibilités de développement futur de ce type de dispositif.

La motion M 380 – 18.12 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 20 décembre 2022 / th. 143972

